

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités de la prestation d'accompagnement éducatif pour jeune à haut-potentiel fournie *via* le site « Professeur O ».

Article 2 : Identification des parties

Les parties au présent contrat sont :

1. Antoine OLIVIER, Siret n°88855089400016, mail : contact@professeur-o.fr domicilié au 1 rue Pierre Fourvel, 63320, Neschers.
2. M. et/ou Mme _____, mail : _____, domicilié(s) _____, ci-après dénommés «famille», pour l'élève _____, ci-après dénommé(s) « élève ».

Article 3 : Caractéristiques essentielles du service

Antoine OLIVIER propose un accompagnement éducatif à distance pour les jeunes à haut-potentiel de l'élémentaire au lycée. Le terme de « haut-potentiel » est défini dans la FAQ du site *professeur-o.fr*.

L'accompagnement proposé part d'un premier bilan pour définir le profil et déterminer les besoins de l'élève. En fonction des priorités de travail et du nombre de séances déterminés, Antoine OLIVIER et l'élève s'engagent dans un programme d'accompagnement composé de séances en visio qui intègrent selon les besoins phases de dialogue et activités. À l'issue du programme de séances, Antoine OLIVIER fournit à la famille et à l'élève un bref bilan écrit assorti, le cas échéant, de perspectives de travail ultérieures.

Article 4 : Objectifs et limites de l'accompagnement

L'accompagnement proposé a pour finalité de permettre un meilleur épanouissement des élèves à haut-potentiel relativement à leurs apprentissages scolaires, à leur fonctionnement à l'école et à leurs particularités intellectuelles et émotionnelles.

Dans le cadre de cet accompagnement, des échanges avec des acteurs de l'Éducation Nationale ou avec des partenaires dans la prise en charge du jeune peuvent être envisagés, à la demande de la famille. Antoine OLIVIER ne peut pas garantir leur degré de coopération.

Dans le cas d'élèves à haut-potentiel avec troubles associés, l'accompagnement proposé par Antoine OLIVIER doit être considéré comme complémentaire de celui des spécialistes des troubles en question et ne peut pas s'y substituer.

Article 5 : Bilan initial et conclusion du contrat

À l'issue d'un échange par téléphone ou *via* le formulaire de contact du site professeur-o.fr, un bilan initial n'excédant pas une demi-heure est proposé à l'élève en visio-conférence. La présence de la famille lors de ce bilan est possible. Ce bilan donne lieu à la formalisation d'un contrat qui comprend une ou plusieurs priorités de travail, la durée et un nombre déterminé de séances ainsi qu'un tarif global pour l'ensemble des séances. La séance de bilan initial n'est pas facturée à la famille.

Article 6 : Prix et paiement de la prestation

Le prix de la prestation est indexé sur les tarifs de séances à l'unité présentés sur le site *professeur-o.fr*. Toutes les cinq séances, la cinquième séance fait l'objet d'une réduction de 50% de son prix. Les paiements sont effectués par chèque, par virement bancaire ou par CB *via* le service de paiement sécurisé *Stripe*. Un paiement échelonné des séances peut être envisagé lors de la discussion du contrat. En tous les cas, la prestation ne pourra être délivrée sans avoir été réglée.

Article 7 : Conditions de report et d'annulation

L'annulation est possible par mail ou téléphone jusqu'à deux heures à l'avance. En cas de retard de l'élève ou des personnes profitant de sa réservation par rapport à l'heure de la réservation, Antoine OLIVIER se réserve le droit d'en réduire la durée sans que le client ne puisse prétendre à un remboursement. De même, en cas de non-présentation, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client. Les séances réglées et annulées dans les temps sont reportées.

Article 8 : Exercice du droit de rétractation

8.1 La famille dispose d'un délai de réflexion de 14 jours après signature du contrat pour exercer son droit de rétractation. Si aucun cours payant ne s'est déroulé durant cette période, la famille souhaitant se rétracter n'a ni à justifier ses motifs, ni à payer de pénalités. Sa volonté de rétractation doit être clairement formulée en adressant par mail ou par courrier postal aux adresses indiquées ci-dessus le formulaire disponible dans les Conditions générales du site.

8.2 La famille peut également choisir de débiter l'accompagnement avant la fin de la période légale de rétractation de 14 jours (à partir de la signature du contrat) et finalement exercer son droit de rétractation pendant ce même délai légal. Dans ce cas, la famille est informée que toutes les séances réalisées avant la date d'envoi de son mail de rétractation seront dues et facturées au prix unitaire de la séance choisie.

Article 9 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la famille dispose à tout moment, notamment, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification. Pour exercer ses différents droits, elle est invitée à utiliser les onglets appropriés sur la page "centre de

confidentialité" du site.

Article 10 : Loi applicable

Le présent contrat est régi par la loi française.

Article 11 : Règlement des litiges

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>
ou par voie postale en écrivant à
CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION
27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF POUR JEUNE À HAUT-POTENTIEL

- À l'issue du bilan initial effectué le _____, auprès de l'élève _____, la ou les priorité(s) de travail identifiée(s) est/sont
-
-
-
-
- La durée des séances retenue est de 40 / 55 / 85 minutes ou (préciser) _____ minutes. Compte-tenu des priorités de travail, le nombre de séances prévues est de _____.
- Le tarif global retenu pour l'ensemble des séances est de _____ €.
- À l'issue des séances prévues par ce contrat, un bref bilan écrit sera fourni à la famille et à l'élève assorti, le cas échéant, de perspectives de travail ultérieures.

À _____, le _____

M., Mme _____

Signature

à Neschers, le _____

M. Antoine OLIVIER

Signature